

# DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION

DAEC/08-413-52 du 28/01/2008

## PROJETS D'ETABLISSEMENT 2008-2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées et lycées professionnels - Mesdames et Messieurs les principaux de collèges - Mesdames et Messieurs les directeurs d'EREA s/c des inspecteurs d'académie-DSDEN

Affaire suivie par : Mme GIRIEUD - Tel : 04 42 91 73 52 - Fax : 04 42 91 70 11

En vue de l'ouverture prochaine du module 2, projet d'établissement, de l'application web PAPeT – Projet, je vous prie de trouver ci-joint la note technique explicative.

Je vous rappelle que ce module restera ouvert jusqu'au 14 mars 2008. Pour tous renseignements concernant les fonctionnalités de l'application, veuillez contacter votre correspondant :

- pour les lycées, lycées professionnels et EREA, au rectorat – Mme Girieud 04.42.91.73.52 ou Mme Lenzi 04.42.91.73.54 (DAEC) – [ce.daec@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daec@ac-aix-marseille.fr)
- pour les collèges du 04, Mr Bonacucina 04.92.36.68.55 – [ce.iio04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.iio04@ac-aix-marseille.fr)
- pour les collèges du 05, Mr Gaillard 04.92.56.57.35 – [ce.iio05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.iio05@ac-aix-marseille.fr)
- pour les collèges du 13, Mme Garcia 04.91.99.67.87 – [ce.dos13ac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dos13ac@ac-aix-marseille.fr)
- pour les collèges du 84, Mme Bureau-Loubry 04.90.27.76.05 – [francoise.bureau-loubry@ac-aix-marseille.fr](mailto:francoise.bureau-loubry@ac-aix-marseille.fr)

Courant mars, le module 3 de l'application PP destiné à l'instruction des actions par les services concernés sera ouvert. Suite à celle-ci, les commissions de validation pourront se tenir et alimenter le module 4, financement. Il est impératif de respecter ce calendrier afin que je puisse vous faire parvenir fin juin 2008 votre dotation pour mettre en œuvre vos actions dès la rentrée scolaire 2008-2009.

Vous recevrez prochainement, des différents services instructeurs pour les lycées, lycées professionnels et EREA, des inspections académiques pour les collèges, les compléments d'informations nécessaires au bon fonctionnement de la gestion de cette application.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

**Note technique n°2 PAPeT – Projet**  
**MODULE 2 : Projet d'établissement 2008-2009**

Suite à la note technique de mise en place de l'application PAPeT – Projet du mois d'octobre, le **module 2 : Projet d'Etablissement** sera ouvert le 28 janvier 2008 et vous permettra de décrire l'ensemble des actions, liées aux objectifs prioritaires du PAPeT, qui constituera votre Projet d'établissement pour l'année scolaire 2008-2009.

**Le calendrier en annexe<sup>(1)</sup>** permet de visualiser l'ensemble des opérations de l'année scolaire (le module 2 est représenté par la zone grisée).

Afin de saisir les différents éléments de votre projet d'établissement pour 2008-2009, vous pourrez, sur la page d'accueil :

<b>Bloc 1</b>	- décrire les <b>éléments de contexte du projet d'établissement</b> , en introduction ou en complément, en utilisant l'espace de saisie prévu à cet effet.
<b>Bloc 2</b>	- <b>ajouter jusqu'à 15 actions</b> que vous souhaitez mettre en place pour l'année scolaire 2008-2009. Par la suite, la liste des actions saisies se mettra à jour automatiquement et vous pourrez les modifier en revenant à cet écran d'accueil, avec la barre de progression en haut de la page. Pour chaque action, les écrans suivants représentent des étapes de saisie.
<b>Bloc 3</b>	- <b>saisir l'avis du conseil d'administration</b> et suivre les signatures de conventions, le cas échéant. En outre, vous aurez la possibilité de joindre le compte-rendu du Conseil d'Administration aux données de l'application PP.
<b>Bloc 4</b>	- <b>de valider et transmettre l'ensemble du projet d'établissement</b> aux services académiques.

**Pour le bloc 2, les étapes permettant de définir en détail une action sont les suivantes :**

**Etape 1** : « description de l'action »

L'établissement choisit à partir de menus déroulant,

- le **type d'action** souhaité
- éventuellement le **thème d'action associé** au type d'action et le thème secondaire

Selon le type d'établissement connecté, selon le type d'action choisi et éventuellement le thème d'action, **l'action entrera dans un des cas de figures proposés par le schéma en annexe<sup>(2)</sup>** et sera liée, ou non pour les actions globalisées sur critères, à un service instructeur qui aura accès aux données de l'action pour son traitement.

Par ailleurs, chaque action sera associée à un des objectifs prioritaires du module PAPeT.

⇒ Il existe **3 grands groupes d'actions** : **les actions dont le financement entre dans une dotation globale sur critères** (c'est-à-dire que le montant de la dotation qui leur est destiné n'est lié qu'à des critères objectifs et pas à l'instruction), **les actions dont le financement entre dans une dotation globale sur instruction** (c'est-à-dire qu'un montant, inclus dans la dotation globale, est lié à l'instruction de l'ensemble de ces actions) et **les actions individualisées** dont le financement accordé est spécifiquement lié à une action particulière.

C'est ce qu'indique le tableau suivant des types de financement :

<b>action globalisée P141</b> - financement sur critères	action relevant du programme 141 mais d'un autre type que ceux décrits dans la nomenclature des types d'action
<b>action globalisée P230</b> - financement sur critères	action relevant du programme 230 soit d'un autre type que ceux décrits dans la nomenclature soit de type CIJ (concours initiative jeune)
<b>action globalisée P141</b> - financement sur instruction	action relevant du programme 141, sur crédits globalisés et soumis à une instruction
<b>action globalisée P230</b> - financement sur instruction	action relevant du programme 230, sur crédits globalisés et soumis à une instruction
<b>action individualisée P141</b> - financement spécifique	action relevant du programme 141 soumis à instruction et dont le financement est fléché pour l'action uniquement
<b>action individualisée P230</b> - financement spécifique	action relevant du programme 230 soumis à instruction et dont le financement est fléché pour l'action uniquement (action de type « école ouverte » non saisie sur PP)

**Etape 2** : détermination des « élèves concernés »

- élèves concernés par niveau de formation
- pratique et production des élèves

**Etape 3** : désignation d'un « coordonnateur »

Toutes les actions ont un **réfèrent dans l'établissement** et éventuellement un ou plusieurs autres membres de l'équipe éducative qui y prennent part.

**Etape 4** : désignation d'un « intervenant extérieur » ou « partenaire associé » (facultatif)

**Pour chaque action liée à un intervenant extérieur**, vous pourrez télécharger un modèle de **convention** (Etape 8) qui sera fonction du type d'action et qui sera obligatoire dans ce cas, sauf pour le type d'action MSF : Maths sans frontière.

**Etape 5** : détermination du « calendrier »

Il s'agit surtout de déterminer précisément la périodicité puisque le « temps scolaire » constitue la période dans la plupart des cas et de borner une action dans le cours de l'année scolaire.

**Etape 6** : élaboration d'un « budget prévisionnel »

Chaque action a un budget prévisionnel qui en décrit le financement en vue de sa mise en œuvre. Selon le type d'action, les lignes de budget à renseigner peuvent varier ; cependant, l'établissement aura toujours la possibilité de solliciter un financement auprès des services académiques ou bien de prendre sur son budget propre pour mener cette action.

**Etape 7** : préparation de l'« évaluation »

Dès la description de l'action, vous devrez préparer les modalités de son évaluation. Cette évaluation est double :

- une **évaluation quantitative**, où vous pourrez définir un indicateur ou éventuellement en sélectionner un dans la liste (liste des indicateurs fournie dans le module PAPER et téléchargeable également dans ce module) et pour lequel vous noterez le résultat attendu,
- et une **évaluation qualitative**, où vous devrez décrire le mode d'évaluation et le résultat attendu.

**Etape 8 : « validation de l'action »**

Vous avez la possibilité de télécharger avant la validation un modèle de convention en cas de désignation d'un intervenant dans l'étape 4.

Après la validation de l'action vous revenez automatiquement à la page d'accueil pour saisir éventuellement une nouvelle action.

*Un nouveau module de l'application PP sera ouvert en octobre 2009 pour vous permettre de saisir le résultat des évaluations, par action réalisée en 2008-2009.*

**Le module Projet d'Établissement sera fermé pour tous les établissements le 14 mars 2008.**

Du 17 mars au 25 avril 2008, un troisième module, ouvert aux services instructeurs des IA et du rectorat, permettra le traitement des actions individualisées et d'autres entrant dans une dotation globale.

Du 28 avril au 30 mai 2008, la commission académique de validation se réunira à nouveau pour valider l'ensemble des Projets d'établissement ainsi que le financement global et individualisé des actions portées à sa connaissance, au travers de l'application PP.

Du 2 au 13 juin 2008, les services académiques devront finaliser, d'une part les contenus des lettres – contrat d'objectifs et d'autre part, les dotations aux établissements, en heures et en euros. Les lettres – contrat d'objectifs et les dotations allouées seront envoyées courant juin aux établissements en vue de la préparation de la rentrée 2008. La dotation se compose de trois enveloppes :

- une enveloppe de crédits globalisés du programme 141
- une enveloppe de crédits globalisés du programme 230
- une enveloppe de crédits affectés à chacune des actions individuelles décrites (somme des moyens alloués aux actions individualisées avec montant spécifique pour chaque action).

Si vous avez des questions sur une des étapes de l'application PP, ou pour toute autre information relative au PAPet – Projet, veuillez contacter les services concernés par mail à : [svp-pp@ac-aix-marseille.fr](mailto:svp-pp@ac-aix-marseille.fr) (vous pouvez utiliser le lien « contact » dans la barre de navigation en bas de page) ou la DAEC par téléphone : Carine GIRIEUD au 04.42.91.73.52 et Ida LENZI au 04.42.91.73.54

**Les modules PAPet et Projet d'Établissement seront accessibles en « visualisation »,** pour chaque établissement, après la fermeture de la campagne de chaque module, en se reconnectant à l'application PP comme précédemment. Ce module permettra d'une part la visualisation à l'écran, l'impression de l'écran et d'autre part la possibilité de télécharger un certain nombre de données via excel.

<b>CALENDRIER 2008-2009 2009-2010</b>	<b>MISE EN PLACE DE L'APPLICATION ET REDACTION DES CIRCULAIRES</b>	<b>PAPET (objectifs et indicateurs hors actions) MODULE 1</b>	<b>FINANCEMENT ACTIONS DONT LE FINANCEMENT ENTRE DANS UNE DOTATION GLOBALE</b>	<b>ACTIONS DONT LE FINANCEMENT ENTRE DANS UNE DOTATION GLOBALE MODULE 2</b>	<b>ACTIONS INDIVIDUALISEES MODULE 2</b>	<b>ANALYSE PAR LES SERVICES INSTRUCTEURS ET LES EXPERTS MODULE 3</b>	<b>COMMISSION</b>	<b>FINANCEMENT ACTIONS INDIVIDUALISEES MODULE 4</b>
septembre 2007	15 septembre au 22 octobre DAEC		Cahier des charges "financement" DAEC					
1er au 22 octobre 2007 - 2008		<b>Retours évaluations actions 2008-2009</b>						
du 22 au 31 octobre 2007								
novembre 2007 à janvier 2008		22 octobre au 30 novembre 2007 Chefs d'établissement + 1er au 10 décembre DAEC	Méthode de répartition DAEC + GROUPE TECHNIQUE				10 & 11 décembre commission validation Papet : adéquation obectifs / situation de l'établissement + <b>validation évaluations 08</b>	
du 28 janvier au 14 mars 2008				Description des actions par les Chefs d' Etablissements	Description des actions par les Chefs d' Etablissements			
du 17 mars au 25 avril 2008						Services instructeurs		
du 28 avril au 30 mai 2008							Commission validation PP et financement	
du 2 au 13 juin 2008			allocation des moyens aux EPLE (même courrier pour toutes actions)					lettre de validation <b>et</b> allocation des moyens aux EPLE

